

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{er} page 10 fr. aligne; Echos: 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Em. LACROIX C. C. P. 2523 S'-Germain

Hebdomadaire Tunisie-Constantine : 12 fr. par an France : 15 fr. — Etranger : 20 fr.

APPEL A LA PAIX

Le coup de théâtre que l'on attendait d'un jour à l'autre a enfin éclaté aux « ides » de mars. Beau mois, en effet, pour entonner des chansons guerrières : les Berlinoises s'en sont donné à plein gosier !

Vingt ans à peine nous séparent de l'effroyable charnier, car déjà en 1915 ce n'était plus, pour les hordes en route « nach » Paris, la guerre fraîche et joyeuse, mais ce laps de temps a suffi aux jeunes générations d'outre-Rhin pour faire oublier l'horrible chose et la plupart de ceux qui acclament Hitler ne savent pas ce que furent, pour les uns et les autres, ces quatre années.

Il ne sert à rien d'épiloguer sur la mentalité réciproque des adversaires, nous sommes en présence d'un acte décisif et mûrement pesé. C'est une formidable partie de poker qui s'engage : Hitler a lancé son déil audacieux; comment vont répondre ses partenaires ? Il a, non sans raison, estimé que pour relever le gant il faudrait d'abord une unanimité qui est bien hypothétique, que peu de gens ensuite, sont disposés à risquer à l'enjeu d'une entrée en campagne immédiate.

La France arrive aux années creuses de ses effectifs; 1935 est l'étage le plus bas de sa conscription. L'Italie a les regards tournés vers la mer Rouge; la Petite-Entente ne réagira pas avec rapidité; l'Angleterre et la Russie sont, pour le moment, les deux seules grandes puissances susceptibles de mesurer toute la portée du geste et d'apprécier les conséquences d'une déclaration de principe qui peut fort bien précéder de quelques années seulement une déclaration de guerre.

Les nations sont liées par la formule banale de ces pactes de non agression qui, nous le voyons bien, permettent à l'un des contractants de s'autoriser les pires provocations à la seule condition de ne pas, pour le moment du moins, agir en agresseur; la Pologne, par exemple, dont l'attitude est assez indéfinissable, liée à l'Allemagne par un pacte de non agression, pourrait bien se considérer comme obligée de se ranger à côté de son alliée, si les signataires du traité de Versailles jugeaient à propos d'imposer par la force le respect de cet autre chiffon de papier.

Traité de non agression ! quelle dérision ! Au moment où le sacrificateur aiguise son couteau, l'agneau broute paisiblement dans le champ; combien de temps a-t-il encore à vivre ? le temps qui est juste nécessaire pour que la nation entière soit de nouveau aguerrie et entraînée en vue de l'éternelle ruée vers l'ouest.

Le saint Empire Romain germanique, rêve constant de Guillaume II, l'hégémonie sur l'Europe, la maîtrise des mers, le Slave rendu à l'Asie, que d'espoirs et aussi combien d'incertitudes dans la réalisation successive des étapes de l'Aryen conquérant du monde.

Ce qu'il y a d'impressionnant dans cette lutte qui commence, c'est qu'on ne voit pas où et comment elle s'arrêtera.

Bonaparte, enfant de la Révolution, dressé d'abord pour la défense des libertés et du territoire, n'est-il pas devenu Napoléon guerroyant pour la défense de son prestige de Saragosse à Moscou ?

reprenant les conseils de l'hirondelle aux petits oiseaux nous dirons que si l'on n'arrive pas à réduire, dès à présent, d'une façon non équivoque les possibilités d'accroissement de l'outillage guerrier allemand nous n'aurons plus qu'à subir l'hégémonie germanique dans une dizaine d'années.

Comme nous l'avons dit si souvent, la base des conflits réside, moins dans l'antagonisme des races, que dans les nécessités d'existence pour les peuples prolifiques. Le malheur est que ceux-là mêmes qui sont affligés du défaut de procréer en grande série ne font rien ou presque rien pour limiter la production à un nombre raisonnable d'exemplaires de belle venue. Bien au contraire, le Führer aussi bien que le Duce ne cessent d'encourager les familles les plus exagérément fécondes au sein de populations qui n'auraient pas besoin d'encouragements de ce genre pour mettre au monde des enfants dont on ne saura que faire. Alors ? Alors, il arrive ce qui arrive dans le désordre prolifique de nos frères inférieurs les animaux : des cataclysmes détruisent simplement des morceaux d'êtres vivants. Malheureusement pour les hommes ces cataclysmes sont les guerres, qui viennent mettre un terme à l'accroissement indéfini du nombre des individus et plus malheureusement encore, dans l'espace humaine, les mères et les parents ont le triste privilège de chérir leurs enfants toute leur vie et de souffrir plus qu'eux-mêmes de leurs peines, de leurs misères et de leurs sacrifices ! Mourir prématurément à la guerre serait en effet peu de chose sans les chagrins de ceux qui restent, mutilés dans leurs affections jusqu'aux derniers jours de la vie, et si ce n'était aussi la rupture brutale de tous ces liens de sentiment ou d'amour qui nous rattachent à ceux que nous laissons et que, dans une société bien ordonnée, nous ne devrions pas quitter d'une façon brutale.

Si vraiment l'homme est le roi de la création, il doit organiser sa vie en communauté d'une manière plus logique certainement que les animaux qui se reproduisent sans mesure. Mettre au monde des enfants pour les donner au Moloch de la guerre est une ignominie. Ceux qui préconisent le développement intensif de leur propre race le font avec l'idée arrêtée qu'ils arriveront ainsi à dominer les autres, et le procédé est foncièrement immoral. Nous ne savons pas quelles lois ont présidé à la distribution des races sur notre globe; nous ignorons s'il y a eu un seul rameau ou des origines multiples, mais ce que notre conscience nous dit bien c'est que tous les hommes sans distinction de couleur, de religion ou de race ont un droit égal à se nourrir, à se préserver des intempéries, à goûter enfin les douceurs de la pensée et du rêve. Ceux qui veulent, par la force, imposer leurs lois à des races prétendues inférieures, ceux qui croient que la civilisation réside dans la complication du machinisme et dans l'arsenal législatif ou fiscal, mériteraient les pires châtiements s'il existait une justice divine à laquelle on se refuse à croire en présence de la renaissance indéfinie de l'esprit de domination.

CIVIS.

BULLETIN Du renfort pour la Tunisie et le Maroc

Instruit par l'expérience de 47 années, nous ne nous faisons aucune illusion sur les résultats négatifs de M. Peyrouton, même accompagné d'une forte escorte de notabilités de la population indigène, du commerce, de l'agriculture et même des mines. Nous avons déjà vu cela autrefois avec l'Algérie qui nous a imposé per fas et ne fas sa Banque de l'Algérie grâce à sa représentation parlementaire, de même que celle-ci s'oppose et ne veut pas que la Tunisie ait une Cour d'Appel pour ne pas léser les hommes de lois, les avocats et tout le commerce hôtelier algérois. Aussi les justiciables tunisiens sont-ils

obligés de faire 2.000 kilomètres, aller-retour, quand ils se trouvent lésés par des décisions de justice en 1^{re} instance à Tunis ou à Sousse.

Dépendant, ce ne sont pas les efforts des délégués du barreau tunisois qui ont manqué dans les deux Congrès où la question était portée, mais jamais résolue.

Avant la guerre quand nos tribunaux étaient composés d'hommes de gouvernement, comme certains qui vous adjugeaient 2 ans de prison, le sourire aux lèvres, pour attentat contre les droits et pouvoirs de la République en Tunisie.

Comme si jamais les prévenus français avaient voulu attenter contre les dits droits de leur pays en Tunisie.

Bref, pour en revenir à nos moutons, pardon, c'est-à-dire aux efforts de M. Peyrouton pour nous sortir de la crise, il lui fallait le concours de parlementaires capables d'imposer leur volonté au ministère; aussi sommes-nous heureux de voir deux parlementaires ayant voix au chapitre, MM. Malvy, député, ancien ministre, président de la commission du budget, et Baréty, ancien ministre, demander pour nous et le Maroc le même traitement que M. Régner a obtenu pour l'Algérie, soit 3 à 400 millions pour secourir la masse des miséreux tellahs ou nos petits colons français.

Avec MM. Malvy et Baréty notre sort est en bonnes mains; alors, sachons attendre la manne précieuse qui viendra nous aider à remettre le pays à flot.

L. de P.

Le destour s'agite

Nous avons dit que M. Peyrouton n'aurait pas fini de rire à son retour de Paris avec les destouriens dont on avait promis parait-il la grâce des déportés à la veille de l'ATD Kébir.

On ne l'a pas fait et c'est tant pis et fort regrettable, car aujourd'hui nous aurions la paix et la tranquillité, et le Résident Général pourrait en toute quiétude vaquer aux nombreuses questions qui l'assaillent, pour redonner à la Tunisie, sinon la prospérité des jours des vaches grasses, tout au moins, un bien-être relatif dont la Régence a besoin et qu'elle ne peut se procurer que par ses propres moyens puisque la métropole la traite en maître rebelle et accablée à l'excès, jalouse, dirait-on, du peu de bien-être dont elle jouit parfois dans les années d'abondance.

Et ce n'est pas d'hier que cela dure, mais depuis l'institution du protectorat, grâce à la frayeur imaginaire du Bey Sadok.

Sans celle-ci, le Bey, avant de signer le traité du Berdo, aurait demandé la franchise douanière des produits tunisiens à leur entrée en France. Il ne l'a pas fait et il a fallu douze ans de démarches de nos compatriotes pour l'obtenir pour nos céréales qui jusqu'alors prenaient le chemin de fer pour Bône où elles étaient embarquées comme céréales d'Algérie.

Chinoiseries. 350 kilomètres de chemin de fer pour éviter des droits de douane si élevés qu'on avait intérêt à payer le transport plutôt que de les embarquer directement à Tunis. Lorsque M. Massiault, Président général, autour de cette importante réforme, annonça le résultat favorable de ses démarches, ce fut du délire, une explosion de joie à Tunis, et les colons accoururent de tous côtés pour fêter la bonne nouvelle.

Il y eut un banquet à la halle aux grains qui réunît plusieurs centaines de colons, car tout le monde à l'époque était appelé colon.

Pour en revenir au destour il faudrait pourtant envisager des grâces particulières sinon nous continuerons à avoir des ennuis qu'il vaut mieux éviter pour la paix et la tranquillité du pays qui en a grand besoin.

P. L.

La dégringolade des devises ou les roublardises de Paul Reynaud

Le seul remède du député de Paris c'est l'alignement du franc et de la livre. La livre est descendue, voilà le grand argument, et dans un pays où l'étalon monétaire tend vers zéro, les choses vont le mieux du monde. C'est simple et de bon goût, il suffisait d'y penser; c'est ce qu'a fait M. Paul Reynaud.

Vous voyez le petit jeu : les Anglais

LA TUNISIE

Législature - Gouvernement - Administration

En 1910 nos excellents amis M. Dominique Gaudiani, contrôleur civil détaché à la Résidence Générale, et Paul Thiaucourt, avocat au barreau de Tunis, ont fait paraître chez Paul Dupont à Paris un excellent ouvrage où l'on trouve tous les renseignements utiles qu'un homme de lois ou d'affaires doit connaître. Cet ouvrage est préfacé par M. Gabriel Alapette qui fut un grand administrateur après avoir été un grand préfet.

Nous croyons devoir publier la préface pour l'édification de M. Peyrouton, notre actuel Résident Général, qui la lira sûrement avec intérêt !

L'article que M. Gaudiani, contrôleur civil suppléant, a rédigé pour le « Répertoire des Droits administratifs » avec la collaboration de M. Thiaucourt, avocat au barreau de Tunis, constituera un précieux instrument de travail pour tous ceux qui veulent apprendre à connaître la Tunisie; ils y trouveront classée avec une méthode sûre la documentation la plus complète qui ait été réunie jusqu'à ce jour. Les textes importants y sont intégralement reproduits, et de nombreuses références permettent au lecteur de se reporter aux recueils spéciaux de législation et de jurisprudence.

M. Gaudiani a eu de plus entre les mains des circulaires et des correspondances inédites qui lui ont permis d'éclaircir les textes d'un commentaire exact. Mais ce qui donne à cet ouvrage sa plus grande originalité, c'est le soin qu'ont pris ses auteurs de dégager, en chaque matière, les principes soit politiques, soit juridiques, soit administratifs qui forment l'essence même du Protectorat tunisien.

La formule qu'avait imaginée Jules Ferry et dont l'application pratique fut confiée à M. Paul Cambon, était pour l'Administration française une nouveauté.

Peu d'expériences de notre histoire coloniale présentent autant d'intérêt que celle qui fut alors tentée en Tunisie. L'on a si souvent reproché aux Français leur inexpérience à la colonisation qu'il est légitime de mettre en lumière les résultats obtenus dans la Régence par cette méthode nouvelle. Le goût d'une assimilation trop complète, le désir de l'unité, L'EXCES DE LA CENTRALISATION, tendances naturelles de la mentalité latine, peuvent expliquer bien des échecs en matière

de politique coloniale; ce n'est point cet esprit qui inspira les organisateurs du Protectorat. Ils cherchèrent au contraire à laisser sa vie propre à ce petit pays qui constituait avant notre occupation une unité géographique et politique; ils n'en firent point un simple département français. L'autonomie de sa législation lui fut conservée, et c'est ainsi qu'au cours des années, au fur et à mesure que le pays se développait économiquement et politiquement, des lois et des règlements furent établis, qui tous, inspirés des méthodes administratives de la Métropole, n'en étaient pas moins des créations adaptées aux besoins du pays que nous voulions guider dans les voies de la justice et du progrès.

Des comparaisons ont souvent été faites entre la Tunisie et l'Egypte. Les méthodes appliquées à l'une et à l'autre se ressemblent sans doute par leur caractère pratique, mais l'Angleterre, en Egypte, paraît s'être préoccupée uniquement de créer une situation de fait. L'esprit britannique n'est pas arrêté par les antinomies, et c'est un Administrateur anglais qui a lui-même constaté que la terre des pharaons était actuellement le « pays des paradoxes ». L'on ne saurait en dire autant de la Tunisie. Il est vrai que le principe même du Protectorat, la coexistence dans un même pays de plusieurs nationalités, de justices indépendantes et de religions aux statuts personnels divers peuvent entraîner les problèmes de droit les plus difficiles, mais l'effort commun de la législation et de la jurisprudence est de concilier ces difficultés et de résoudre ces problèmes.

C'est un des mérites de l'Administration française que cet esprit juridique dont le Gouvernement tunisien s'est inspiré. Son œuvre née à mesure que les circonstances lui ouvraient une voie nouvelle ne peut être faite. Elle n'en constitue pas moins par son unité un effort des plus remarquables, et ce sera le mérite de MM. Gaudiani et Thiaucourt de l'avoir su dégager de documents déjà trop nombreux les lignes directrices de l'organisation du Protectorat.

G. ALAPETTE, Ministre plénipotentiaire, Résident général de la République française en Tunisie.

La crise de l'industrie minière en Algérie

La Chambre de Commerce d'Alger a entendu sur cette crise dont les conséquences ont des effets désastreux, aussi bien pour la production que pour les salaires et aussi pour les capitaux investis, un rapport de M. Mourès.

La Chambre, après en avoir délibéré, a émis le vœu suivant :

Situation générale des mines en Afrique du Nord : que le prix des explosifs fabriqués par le Monopole et rétrocédés aux industries extractives soit abaissé par abandon momentané de tout ou partie du bénéfice prélevé par la Direction des Poudres; qu'un moratoire soit accordé aux mines en chômage, jusqu'à la reprise de leur activité, pour le paiement des sommes dues au titre des redevances fixées; que par voie d'amendement au décret du 12 juillet 1934, les modalités anciennes

d'application de la taxe de statistique (c'est-à-dire taxation au mètre cube et non à la tonne) soient adoptées aux dispositions dudit décret; que les accords conclus entre les chemins de fer algériens et les exploitants des mines pour le transport des minerais soient renouvelés; qu'une protection douanière directe ou indirecte des mines de plomb et de zinc soit instaurée de toute urgence; que les phosphates durs algériens expédiés par la voie des ports belges à destination des usines de l'Est soient exonérés de la surtaxe d'entrepôt et d'origine.

Un grand mariage

Le 20 mars dernier a été célébré à Paris avec un grand éclat, à la mairie du 16^e arrondissement, le mariage de Mlle Malvy, fille de l'ancien ministre et sœur et belle-sœur de Mme et M. Peyrouton, avec M. Rheims, fils du général Rheims.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Bouisson, président de la Chambre des députés, et M. Chiappe, ancien préfet de police, et, pour le marié, M. Wagner et le général Belhague.

Dans l'assistance, nombreuse on remarquait Mme Albert Lebrun, accompagnée de M. André Magre, secrétaire général de la Présidence de la République; MM. Germain-Martin, ministre des finances; Piétri, ministre de la marine; Henry Paté, Achille Fould, Villey, préfet de la Seine; Morain, ancien préfet de police; Abel Peyrouton, Résident général en Tunisie, et de nombreuses personnalités.

« Excelsior », le grand illustré parisien.

donné dans son numéro du 21 mars une photographie de la jeune et jolie mariée en compagnie de son mari.

Quant à M. Abel Peyrouton il y a évidemment erreur de prénom, car M. Abel Peyrouton « était » le père de M. Marcel Peyrouton, notre actuel Président, mais le prénom du célèbre journaliste de « l'Estafette » qui comptait dix mille abonnés, un gros chiffre pour l'époque, et de « l'Echo de Paris » est resté si vivace parmi nos confrères qu'ils se sont trompés sur la personne et ont pris le père pour le fils.

Nous adressons aux nouveaux mariés nos vœux de bonheur et de prospérité.

Echos et Nouvelles

LE CRI DE... TOMBOUCTOU

Il y a quelques jours nous lisions dans le « Petit Matin » cet écho qui ne manque pas de savoir :

« Hier a paru le sixième numéro de l'hebdomadaire « Le Cri de... » dont le succès sans précédent se justifie par des échos aussi indiscrets que spirituels et puisés toujours aux meilleures sources. »

« Et dans le même journal et le même jour, ce communiqué de la Résidence Générale :

A LA COUR BEYLICALE

« La Résidence Générale communique : « Un journal de Tunis « Le Cri de... » a publié une information d'après laquelle une haute personnalité de la Cour beylicale aurait été l'objet de voies de fait de la part d'un Prince de la famille beylicale. »

« Les faits rapportés n'ont jamais existé que dans l'imagination de l'auteur de l'information en question. »

Si la Résidence Générale n'avait pas fait passer ce communiqué nous aurions démenti formellement la nouvelle qui était archi-fausse est si elle avait paru il y a 35 ans notre confrère n'y coupait pas d'un bon procès pour délit de fausse nouvelle comme on nous l'intenta.

Et le président du tribunal de l'époque, l'homme à l'éternel sourire, nous octroya 2.000 francs d'amende par défaut, avec les frais cela aurait fait 4.000; aussi, interjetâmes-nous appel pour ne pas voir l'horrible figure qui nous condamnait toujours au maximum de la peine, il est vrai que nous étions si bons amis qu'il ne pouvait moins faire pour nous.

Mais en l'occurrence nous eûmes une douzaine de lettres de pères de famille qui protestaient contre cette abusive condamnation.

Nous les adressâmes donc au parquet de la Cour d'Appel d'Alger qui, le jour de l'audience, réclama par la bouche d'un avocat général acquittement pur et simple, ce que celle-ci prononça sans que nous fussions présents.

Mais le cas de notre confrère tunisien n'est pas le même, et si l'on s'avisoit de le poursuivre sa bourse s'en ressentirait fortement.

A LA COUR BEYLICALE

D'importants changements vont avoir lieu dans le haut personnel de la Cour, mais pour le moment nous nous abstiendrons de les faire connaître à nos lecteurs car les choses ne sont pas encore fixées.

Disons cependant que le Premier Ministre prendrait sa retraite et serait remplacé par le général Slim Dziri, qui a l'entière confiance de S. A. el Bey et du Résident Général, aussi sa nomination sera-t-elle accueillie avec sympathie dans tous les milieux tunisiens et français.

NECROLOGIE

Nous avons appris avec peine le décès à Sfax de Mme Benoît Fitoussi, sœur de notre ami Albert Chemla, survenue après une longue et cruelle maladie.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'un grand concours d'amis et connaissances.

En cette douloureuse circonstance nous prions sa famille et particulièrement Albert Chemla, vice-président de la Communauté Israélite, d'agréer nos bien sincères condoléances.

DANS LE NICHAN IPTIKHAR

M. Laverdel, l'aimable et sympathique président de l'Union Nationale des Combattants en Tunisie, a reçu, au cours de la soirée donnée samedi dernier, la plaque de grand officier du Nichan Iftikhar.

Nous lui adressons nos très sincères félicitations.

DANS LA PRESSE

Nous apprenons avec un vif regret que notre bon confrère la « Tunisie Française » a cessé définitivement sa publication, les colons dont elle a si ardemment pris la défense ayant cessé de la soutenir.

Nous savions qu'elle avait des difficultés financières, mais nous espérons que les bénéficiaires de ses campagnes de presse ne la laisseraient pas tomber, et comme ils ont obtenu des satisfactions, alors la « Tunisie Française » il n'en faut plus.

Notre excellent confrère la « Victoire Sociale », quel bien joli titre, de Saint Denis de la Réunion, vient de le changer pour celui de « Progrès »; nous ignorons dans quel but, mais nous lui souhaitons bonne chance et succès.

COMPAGNIE P. L. M.

Relations directes avec les stations de Combloux, Mègeve et Villard-de-Lans

Réenregistrer vos bagages, vous procurer de nouveaux billets, autant de soucis que vous n'aimez pas avoir en cours de route. Ces deux formalités vous sont évitées par le P.L.M. C'est ainsi que vous pouvez obtenir au départ de toutes ses gares des billets directs pour Combloux, Mègeve et Villard-de-Lans, stations d'altitude reliées, les deux premières à la gare de Sallanches, la troisième à celle de Grenoble par des services d'autocars en correspondance avec le chemin de fer.

Vous n'avez donc plus, à la descente du train, à vous procurer un billet d'autocar. Le billet qui vous a été délivré par votre gare de départ, vous suffit pour le parcours total : voie ferrée et route. Vous bénéficiez de la même facilité pour l'enregistrement de vos bagages qui est effectué désormais de bout en bout.

Mègeve et Combloux sont respectivement à 13 kilomètres et à 8 kilomètres de la gare de Sallanches (6 relations par jour).

Villard-de-Lans à 32 kilomètres de celle de Grenoble (3 relations par jour).

Pour tous renseignements et billets s'adresser aux services commerciaux et touristiques de la Compagnie P.L.M., 3, rue Dumont d'Urville, Algérie.

Pâques en France

Pour faciliter la venue en France des touristes de l'Afrique du Nord, les grands réseaux de chemins de fer français émettront, en Algérie, en Tunisie et au Maroc, pendant les vacances de Pâques, des billets spéciaux comportant, sur le parcours métropolitain, une réduction de 40 %, sous réserve d'un séjour minimum de 6 jours en France. La réduction est portée à 50 % pour les groupes d'au moins 15 membres.

Ces billets, délivrés du 11 au 27 avril, seront valables au retour jusqu'au 2 mai inclus.

Pour des renseignements plus détaillés, veuillez vous adresser à l'Agence Wagons-Lits Cook, 65, avenue Jules Ferry, à Tunis.

La Loterie Nationale Française

UN LOT de 2.500.000 francs
5 lots de 1.000.000 francs
5 lots de 500.000 francs
100 lots de 100.000 francs
200 lots de 50.000 francs
200 lots de 25.000 francs
1.000 lots de 10.000 francs
10.000 lots de 1.000 francs
100.000 lots de 100 francs

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le jeudi 11 courant, à 9 h. du matin, il sera procédé à l'Agence des Habous de Nabeul

A) à la mise en adjudication pour ECHANGE, de :

1° Un terrain irrigable situé à proximité de Bir-Ed-Drouj, à l'est de Beni-Khiar, sur une mise à prix de 1.000 francs.

2° Un terrain complanté de 15 oliviers et oléastres situé à Menzel Abd-Es-Selam.

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs
Siège Social à Tunis - Succurs. à Sousse, Sfax et Bizerte

Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djerba.

Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et échéances fixes. — Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. — Ordres de Bourse. — Dépôts de Titres. — Location de coffres-forts.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES

LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle

« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

S'adresser pour tous renseignements à MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux
4, av. de France — TUNIS — Téléph. 4.79

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie

Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas adjuvés par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire

Fers, aciers marchands

Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud
ENTREPOT : 8, Rue de Portugal (prolongée)
BUREAUX : Rue Es-Sadikia

DOMAINE DE POTINVILLE

Chaux Hydraulique et Ciments

DEPOT : au Port local de la Société des Chaux et Ciments France-Afrique.

BUREAUX : 29, Av. Jules-Ferry — TUNIS — Téléph. : 1
POTINVILLE, Téléph. N° 3 (Réseau d'Hamam-Lif).

au nord de Nabeul, sur une mise à prix de 2.500 francs.

B) à la mise en adjudication pour CESSION A ENZEL, de :

1° Une maison située dans une impasse de la rue Bou-Ghédir, à Nabeul, sur une mise à prix de 300 francs.

2° Un terrain à Bir Ez-Zaïat, près Nabeul, sur une mise à prix de 172 francs.

3° Le restant du terrain Kallala, situé à El Mahfar (Nabeul), sur une mise à prix de 144 francs.

4° Une maison dite Dar Bou Hadid, à proximité de Hammam-Habous, à Hammamet, sur une mise à prix de 200 fr.

5° Une boutique contiguë à ladite maison, sur une mise à prix de 75 francs.

6° Onze lots d'un terrain situé près Sidi Ahmed ben Daoud, à Maâmoura, accusant des superficies variant entre 275 et 595 mètres carrés, sur des mises à prix allant de 12 à 119 francs.

7° Des lots d'un terrain à Korba, ayant des superficies variant entre 262 et 3.080 mètres carrés, sur des mises à prix allant de 13 à 1.200 francs.

Le vendredi 12 courant, à 16 h., il sera

procédé aux bureaux des Habous de Soliman à la mise en adjudication pour CESSION A ENZEL, de :

1° Un fondouk à l'état de ruines dit « Foundouk el Hadj Abbas », sis au quartier Bab El Mehadj, à Menzel-Bou-Zelfa, sur une mise à prix de 500 francs.

2° Une maison à l'état de ruines, dite « Dar El Karoui Ibdid », sur une mise à prix de 500 francs.

3° Un fondouk à l'état de ruines, dit « Foundouk El Ouzir », sis au quartier Bab-Gromballia, sur une mise à prix de 200 francs.

4° Une maison à l'état de ruines, dite « Dar Douik », et un « Houche » y configu, ibid, sur une mise à prix de 700 fr.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de la Djemaïa, à l'Agence des Habous de Nabeul, ou à l'oukil des Habous de Soliman.

AVIS

Direction de l'Agriculture du Commerce et de la Colonisation

Service des Domaines et de la Colonisation

Le samedi 4 mai 1935, à 10 h. du matin, dans les bureaux de la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, 76 bis, boulevard Bab-Benat, à Tunis, à la requête d'un créancier, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété ci-après :

Partie du lot n° 8 des terrés à planter de Bou-Thadi, objet du titre foncier « Lafertille », n° 38150, situé dans le Contrôle-Civil de Sfax, Caidat de Sfax.

Cet immeuble a une superficie de deux cent quatre-vingt-dix-huit hectares, quarante-cinq ares (298 ha, 45 a.).

Il est entièrement complanté en oliviers âgés de 3 à 15 ans.

Il comprend une maison à usage d'habitation avec dépendances, un puits et deux citernes.

Mise à prix : 190.000 francs.

Les personnes désirant participer aux enchères devront déposer dans les bureaux du Service des Domaines et de la Colonisation une demande d'admission aux enchères cinq jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (Service des Domaines et de la Colonisation).

Plus que jamais

ACHETEZ DU TERRAIN

Pour y faire bâtir ou comme placement.....
L'acquisition la plus sûre.....

C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site

HAMMAM-PLAGE-LES-PINS

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hamam-Lif

Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.
Voir ou écrire :

A. Naccache 6, RUE D'ALGER — TUNIS
Téléph. 10.40

Station Thermale de

KORBOUS

Unique en Afrique du Nord, par la vertu de ses eaux et son organisation moderne.

Unique par ses nombreux appartements et villas avec bains à prix réduits

Renseignements : Exploitation Korbous/Téléphone : 4)

Placement Or

Sur terrain d'avenir, Grand lotissement 10.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.40.

Raymond VALENSI

Ingénieur Architecte

TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS

DEPOT DE MACHINES AGRICOLES

41, Rue Al-Djazira, 41

DEMANDEZ PARTOUT

le RhumChauvet

JULES GURTELIN ET JEAN CASSAR
Représentants-dépôtaires

4, Rue de Flandres — TUNIS

Grande Pharmacie du Marché

10, Rue d'Espagne — TUNIS — Tél. 5.85

Paul JARMON, docteur en Pharmacie, Licencié ès-sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse.

Pharmacie d'ordonnances : Produits purs. Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'Intérieur.

Dépôt Général de la FARINE LAROUSSE

VÊTEMENTS



J. BEL

V. DARVAUX
réunis
Téléph. 30.55
7, Rue des Belges
TUNIS

Vêtements Civils et Militaires

Rayon spécial de décorations et insignes

Compagnie Algérienne

Société Anonyme fondée en 1877
Capital : 100.000.000 de Francs entièrement versés
Réserves : 100.000.000 de Francs
Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis
Dépôts à Échéance
Escompte et Encaissement de tous Effets
Crédits de Commerce — Avances sur Marchandises
Envois de Fonds — Opérations sur Titres — Garde de Titres
Subscriptions — Paiement de Coupons
Location de Comptoirs — Opérations de Colonisation
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France et dans toutes les Villes et principales Localités de l'Algérie et du Maroc ainsi qu'en Grand Liban et en Syrie

En Tunisie :
Tunis, Béja, Bône, Djidjelli, Guelma, Kairouan, La Mène, Mahdia, Mateur, Médéa, Monastir, Sfax, Sousse, Zarzis, Zouagha, etc.

Correspondants dans le monde entier

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira

BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} Classe
diplômé de Montpellier
Lauréat de l'École Supérieure d'Alger

Hammam-Lif

Etablissement Thermal Municipal

ouvert toute l'année

de 7 h. à 11 h.
et de 14 h. à 18 h.

LE CHAT NOIR



70°

EAU DE COLOGNE
TRIPLE EXTRAIT

Le Garant : E. L'AMBRONSO
Imp. Goussé, BASTIA et M. SART

Banque Franco-Tunisienne

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caissé qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEDU pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger — Tunis.

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME

Au capital de 400 millions de francs entièrement versés
Registre du Commerce : TUNIS N° 1025
Siège Social : PARIS, 14, Rue Bergère

AGENCES EN TUNISIE :
Tunis — Bizerte — Mateur — Sfax — Sousse

ESCOMPTE ET RECOURVEMENTS

Toutes opérations de banque, de Bourse et de Change

Moulins-Concasseurs Bamfords "LE RAPIDE"

MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...
1.200 références en Tunisie

Essais, devis et renseignements franco sur demande

INDUSTRIA

70 Avenue de Carthage — TUNIS

C^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes entre Tunis et Marseille

Dépôts bi-hebdomadaires dans les deux sens par paquebots postaux rapides et confortables.

Dépôts de Tunis : les samedis à 11 h. directs, les mardis à 3 h. et de Bizerte à 15 h.

Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux de l'Agence : 3, rue Es-Sadikia à Tunis.

Office Français Immobilier & Commercial

« ASSURANCES »
(28^{me} ANNÉE)

28, Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.06

qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

Grande Distillerie Tunisienne

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros

SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI

Rembourses à plusieurs reprises de concours, Médaille d'Or — Exposition Universelle de Paris 1904 — Médaille vermeil au Concours de Paris 1904.

Restaurant du Japon

— 7, Rue Amilcar — TUNIS —

sert ses repas fixes avec Ciel de l'Art japonais, café et service compris à 11 francs.

Service à la grande carte à des prix modérés.

Spécialités pour banquets avec Bourgogne, Bordeaux, Champagne compris à 25 francs.

On prend des pensionnaires

Prix spéciaux pour MM. les officiers et fonctionnaires.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL

PELLET César, agent

DEPOSITAIRE A TUNIS : M. Rue de Syracuse
Dynamite Gomme A et N° 1, Dérivés, etc., Mûches de mines, 3 tissus goudronnés — Téléphone 1.39
Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS

« Vacuum Mobiloil »

Marque GARGOYLE

Maison A. MODIGLIANI

Agent général et distributeur pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS — Tél. 10.07

Compagnie de Navigation Mixte

COMPAGNIE TOUACHE

Service Maritime entre Tunis et Marseille

Départ de Tunis le dimanche à 11 heures.

Arrivée à Marseille le mardi à 11 heures.

Départ de Marseille le jeudi à 11 heures.

Arrivée à Tunis le samedi à midi.

Pour fret et passagers s'adresser aux bureaux de l'Agence, 8, rue d'Alger à Tunis

Les Agents PEDELUPE & PIETRA